

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°043/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 08 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	13
VOTANTS	:	15

OBJET : SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM) : DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire, expose :

Dans le cadre de la démarche générale de recherche de coordination et de mutualisation au sein du territoire, le Conseil Départemental s'est rapproché du SICTIAM afin de mettre en œuvre une offre de service globale pour l'informatique et le numérique, architecturée à partir de l'offre de services et du catalogue du SICTIAM, syndicat mixte régional.

Dans ce dispositif, le Conseil Départemental prend en charge la contribution financière annuelle de chaque commune membre du SICTIAM afin que celles-ci puissent mettre en

œuvre des projets de modernisation informatique ou numérique en ayant à leur seule charge le coût des prestations (licences logicielles, maintenances, formation, etc.).

L'adhésion globale initiée par le Conseil Départemental permet une meilleure accessibilité financière qu'une démarche isolée de chaque commune.

En plus de la gratuité de l'adhésion pour la commune, la nécessité d'élargir le champ des applications utiles au bon fonctionnement des services, la poursuite de l'optimisation des ressources informatiques en termes d'organisation, de productivité, de formation et de support, et enfin, la volonté de diminuer les coûts, sont autant de raisons de proposer l'adhésion de la commune au SICTIAM, avec la perspective :

- De réaliser des économies sur les dépenses de maintenance, les achats de matériels, de logiciels et de consommables, et ce, au travers de marchés négociés globalement par le SICTIAM, dans lesquels la collectivité pourra puiser à sa convenance ;
- De bénéficier des capacités et compétences du SICTIAM en matière de conseil et de conduite de projets ;
- Et, enfin, de trouver appui auprès du SICTIAM dans les domaines d'intervention qui sont les siens, à la fois s'agissant des applications fonctionnelles, que de l'expertise technique et de sa capacité à proposer des actions d'assistance.

À la suite des nouvelles élections municipales, il convient de désigner 2 délégués appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM.

Monsieur le Maire propose :

- Jean-Marie REY, délégués titulaire
- Margot MERLE, délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la désignation de M. Jean-Marie REY en qualité de délégué titulaire, et Margot MERLE en qualité délégué suppléant appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY

La secrétaire de séance,

Marie-Dominique DUBOIS DENEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dubois', is written over the name of the secretary of the meeting.